Yang / A

IOM·OIM

INFORMATIONS SUR LE RETOUR AU KOSOVO

N° 1 - Août 1999

Edité par OIM Berne, CP 216, Thunstr. 11, 3000 Berne 6

Ce bulletin d'information résume en langue albanaise les principales informations relatives au programme d'aide au retour mis en place en Suisse pour les ressortissants kosovars. Pour toute information complémentaire, veuillez consulter votre assistant social qui vous mettra en contact avec l'organisation compétente de votre canton.

***

Programme suisse d'aide au retour

Le programme suisse d'aide au retour est conçu en trois phases. La première phase offre des aides financières plus attractives que les suivantes. Pour en savoir plus, veuillez consulter le tableau ci-dessous.

Phase 1: départ volontaire jusqu'au 31.12.1999	**Phase 2: départ réglementaire jusqu'au 31 mai 2000**	**Phase 3: départ autonome à partir du 1er juin 2000**
Inscription jusqu'au 30.11.99 et retour au Kosovo jusqu'au 31.12.99 ↓ 2'400.- DM par adulte 1'200.- DM par enfant Aide matérielle individuelle sur place	Inscription du 01.12.99 au 30.04.00 et retour au Kosovo jusqu'au 31.05.00 ↓ 1'200.- DM par adulte 600.- DM par enfant Aide matérielle sur place réduite	Départ dans le délai fixé par l'ODR ↓ Montant inférieur. Pas d'aide matérielle

Le gouvernement suisse a décidé, le 11 août 1999, que l'on peut maintenant raisonnablement exiger un retour au Kosovo, dès lors que les combats ont cessé et qu'est stationnée une force internationale de paix. Le gouvernement suisse a fixé au 31 mai 2000 le délai de départ des personnes déplacées par la guerre admis provisoirement.

Attention!

1. L'aide au retour suppose un départ définitif de Suisse
2. Le retrait de sa demande d'asile, de son recours, voire de son statut de réfugié, est une condition préalable à toute participation au programme
3. Les voyages d'information au Kosovo avec visa de retour en Suisse ne sont pas possibles.

Qui peut bénéficier de l'aide au retour ?

- Les requérants d'asile (livret N)
- Les personnes admises provisoirement (livret F)
- Les réfugiés reconnus (permis B et C)
- Les personnes avec un visa d'entrée en Suisse à cause de la guerre

Pour y participer, il faut ...

- avoir son dernier domicile au Kosovo avant d'arriver en Suisse
- être en Suisse avant le 1er juillet 1999
- être manifestement sans moyens financiers propres
- avoir eu un comportement correct (pas de délit)
- avoir réservé, via votre autorité cantonale, une place sur un vol spécial de l'OIM.

Que recevez-vous jusqu'au 30 novembre 1999 ?

Max. 200.- Fr. par personne et 50.- Fr. par enfant	→ Versement en Suisse
DM 2'400 par adulte et DM 1'200 par enfant	→ Versement au Kosovo par l'OIM
Outils et matériel de reconstruction	→ Remise à Pristina par la DDC

Comment s'inscrire ?

Vous devez contacter votre assistant(e) social(e) qui vous diront où vous devez remplir les formulaires d'inscription.

Documents de voyage

Pour les personnes sans passeport, l'ODR émet un laissez-passer valable pour le voyage de retour sur un vol spécial. Tous les documents de légitimation déposés à l'ODR vous seront remis à l'aéroport par un représentant de l'ODR et de l'OIM.

Transport

Transport par avion vers Skopje ou Pristina → **40 kg de bagages max. par personne**
Transport par bus au Kosovo (Ferizaj, Pristina, Rahovec, Gjakovë, Mitrovica, Prizren et Peje).

Un dépassement de poids de bagages (40 kg par personne) peut entraîner des difficultés, voire un empêchement d'embarquement.

Shelter Kit

Chaque famille qui retourne au Kosovo depuis la Suisse a droit à un "Shelter Start Kit" distribué par la DDC à Pristina. Chaque set de construction est constitué de panneaux et de lattes de bois, de bâches plastiques et d'outils. Ces sets de construction permettent aux propriétaires de maisons endommagées de rendre une pièce habitable en isolant le toit, les portes et les fenêtres. Si la famille qui retourne est composée de plus de 5 personnes, elle peut recevoir 2 kits.

Pour obtenir cette aide, les personnes concernées doivent s'annoncer à:

SDC-Warehouse, Rruga e Pirotit, Ramiz Sadiku-Depot
(100 mètres à coté du journal Rilindja) - Pristina.

Une feuille d'information en langue albanaise comprenant le plan pour se rendre au hangar de la DDC est à votre disposition dans votre canton.

Autres informations

Retour au Kosovo via l'Albanie
Pas de participation au programme. Pour toute information, veuillez contacter l'autorité compétente de votre canton.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) est une organisation internationale présente en Suisse et au Kosovo. Elle est chargée par l'Office fédéral des réfugiés d'organiser votre transport jusqu'au Kosovo et de vous verser les aides financières de retour.

L'Office fédéral des réfugiés (ODR) finance le programme de retour et est l'autorité compétente pour les questions d'asile en Suisse.

La Direction du développement et de la coopération (DDC) est l'autorité suisse chargée de l'aide à la reconstruction au Kosovo. La DDC vous remettra votre Shelter Kit à Pristina.